



**Conseil économique  
et social**

Distr. LIMITÉE

E/CN.15/1997/NGO/1/Corr.1  
22 avril 1997

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION  
DU CRIME ET LA JUSTICE PÉNALE

Sixième session

Vienne, 28 avril-9 mai 1997

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**COOPÉRATION TECHNIQUE, NOTAMMENT MOBILISATION DE RESSOURCES,  
ET COORDINATION DES ACTIVITÉS**

**Déclaration présentée par l'Organisation mondiale du mouvement scout (Bureau mondial du scoutisme),  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (statut  
consultatif spécial)**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante\*\* qui est diffusée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social du 25 juillet 1996.

*Rectificatif*

La page 1 du document E/CN.15/1997/NGO/1 doit se lire telle qu'elle est présentée.

---

\*E/CN.15/1997/1.

\*\*La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.